

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-10-2017

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR
LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-10-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 300-2015

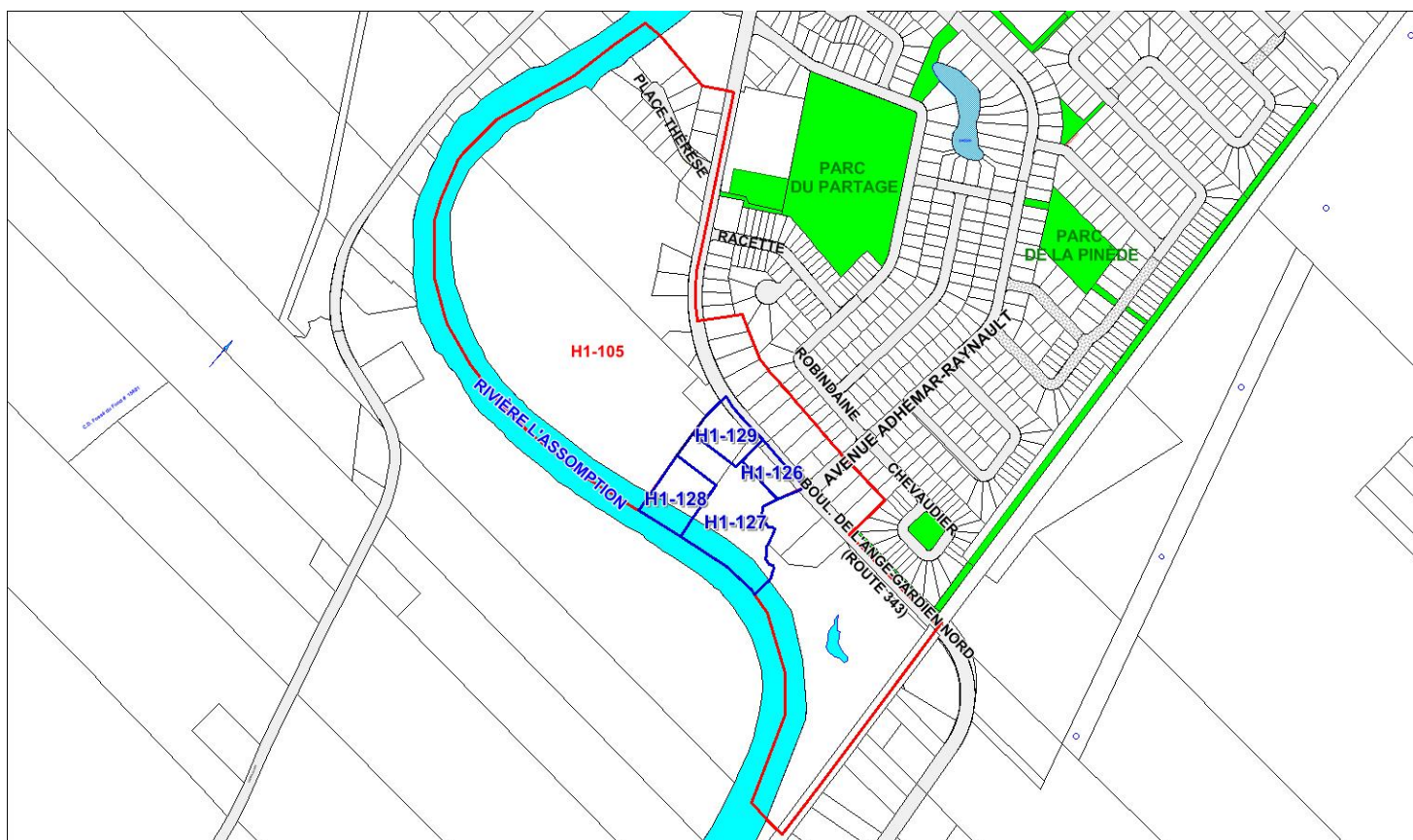
PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **14 mars 2017**, le premier projet de règlement suivant et intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-10-2017

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H1-126, H1-127, H1-128 et H1-129 à même la zone H1-105 ;
 - Ajouter les grilles des spécifications des zones H1-126, H1-127, H1-128 et H1-129 ;
 - Modifier les dispositions relatives aux projets résidentiels intégrés.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 28 mars 2017, à 18 h 31**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objectif de ce projet de règlement est de :
- Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H1-126, H1-127, H1-128 et H1-129 à même la zone H1-105 ;
 - Ajouter les grilles des spécifications des zones H1-126, H1-127, H1-128 et H1-129 ;
 - Modifier les dispositions relatives aux projets résidentiels intégrés.



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 300-10-2017 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Publié le 21 mars 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville